

Révision du PLU de OIRY

Liste des servitudes

avril 2025



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires de la Marne

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 1	Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - classé (Cl. MH) - inscrit (Ins. MH)	Servitude de protection des monuments : Lois et Décrets en vigueur 1) Le Menhir de la Haute Borne (Cl. MH : liste de 1889) à AVIZE, dont une partie de périmètres de protection empiète sur le territoire de la commune de Val de Livre. Effets principaux : - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre de 500 m (autour de l'édifice à partir de l'extrémité de chaque point de l'édifice protégé) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation.	Direction Régionale des Affaires Culturelles Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne 38 rue Cérés BP 2530 51081 REIMS Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AS 1	Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètres de protection du champ captant de la commune de CHOUILLY lieu-dit « Le Grand Briquet », dont une partie des périmètres de protection empiète sur le territoire de Val de Livre.	Pris en application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique. Décret 61-859 du 01.08.1961 modifié par le décret 67-1093 du 15.12.1967. Arrêté préfectoral du 20 juin 2003	Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale Marne Service santé environnement Complexe tertiaire Mont Bernard 6 rue Dom Pérignon CS 40513 51007 CHALONS-en-CHAMPAGNE Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales. Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis. Voie communale En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n° 64.262 du 14.03.1964 modifié.	Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD). Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (votes communales).	Commune

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude de protection des ouvrages suivants : NaTran (ex GRTgaz) largeur variable correspondant à la SUP1 dans la fiche I1 GRTgaz en annexe Effets principaux : Consultation du gestionnaire dès que sont connus des projets de construction dans les zones de dangers. Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la canalisation.	Art. 10 et 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Art. L. 555-16, R. 555-30 b), R. 555-30-1 et R. 555-31 du code de l'environnement. Arrêté du 5 mars 2014 Arrêté préfectoral du 23/01/2017	NaTran (ex GRTgaz) Direction des Opérations Pôle Opération de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels – Équipe Nord Boulevard de la République BP 34 62 232 ANNEZIN

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'implantation et de passage des ouvrages suivants : NaTran (ex GRTgaz) : largeur de la bande de servitude variable selon la canalisation, voir fiche I3 GRTgaz en annexe Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la canalisation. Consultation du gestionnaire dès que sont connus des projets de construction proche de la canalisation.	Loi du 15.06.1906 modifiée (art.12) Loi de finances du 13.07.1925 art. 298. Loi 46.628 du 08.04.1946 (art.35) Décret 85-1108 du 15.10.1985 (Art.29) Loi 2003-8 du 03/01/2003 (art.24) Arrêté préfectoral du 23/01/2017	NaTran (ex GRTgaz) Direction des Opérations Pôle Opération et de Soutien Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels – Équipe Nord Boulevard de la République BP 34 62 232 ANNEZIN

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élague d'arbres relatives aux ouvrages électriques. Profitant : 1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT 2) aux lignes HTB Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages (liste ci- dessous). Ligne 63kV COMPERTRIX – OIRY n°1 Ligne 63kV DAMERY – EPERNAY – OIRY n°1	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	ENEDIS Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX R.T.E. GMR Champagne- Ardenne Impasse de la chaufferie – BP 246 51059 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PM 1	Sécurité publique- Servitude résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles.	Zones exposées aux risques d'inondation PPRi Marne Aval secteur Epernay (CAECPC) Effets principaux : Interdiction ou prescription pour toute construction ou pour tout changement d'affectation de construction existante dans le périmètre du plan de prévention des risques (se référer au règlement du PPRi)	Art. 5.1 de la loi n° 82-600 du 13.07.1982. 15 février 2022	Direction Départementale des Territoires de la Marne Service Risques et Éducation Routière 40 Bd Anatole France, 51022 CHALONS-EN- CHAMPAGNE Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 2	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Zone de dégagement du centre radioélectrique de : Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF fixée par le texte d'institution. Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de : EPERNAY / Av. Middelkerke ↔ SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE / Les Grande Vignes Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF fixée par le texte d'institution.	Art. L 54 à L 59, L 61 et L 62 ; R 21 à R 29 du Code des Postes et Communications électroniques En application : Servitude instituée par Décret du 03/11/2011	SGAMI-EST – DSIC Espace Riberpray – rue Belle-Isle – BP 51064 57036 METZ Cedex 01

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	Servitude attachée à la voie - Ligne n°070000 : Noisy-le-Sec ↔ Strasbourg - Ligne n°010000 : Oiry-Mardeuil ↔ Romilly-sur-Seine Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 3 mai 2016. Articles L. 2231-4 à L. 2231-7 du code des transports Décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021.	S.N.C.F. Direction Immobilière Territoriale Est 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 4	Relations aériennes - Servitudes aéronautiques de balisage (<i>aérodromes civils et militaires</i>)	Servitude attachée à la protection de l'aérodrome de EPERNAY - PLIVOT	Code des Transports : Art. L 6350-1 à L 6351-6 à L 6351-9 Code de l'Aviation Civile : Art. R 241.1 à R 243.1. Annexe à la décision 2017-021-R de la réglementation européenne UE 139/2014 Arrêté ministériel du 13/03/2019	DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 5	Relations aériennes - Servitudes aéronautiques de dégagement (<i>aérodromes civils et militaires</i>)	Servitude attachée à la protection de l'aérodrome EPERNAY - PLIVOT	Code des Transports : Art. L 6350-1 à L 6351-5 Code de l'Aviation Civile : Art. R 241.1 à R 243.1. Annexe à la décision 2017-021-R de la réglementation européenne UE 139/2014 Arrêté ministériel du 13/03/2019	DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)	Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne. Territoire national Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération	Code des Transports : Art. L 6350-1 à L 6351-1 et L 6352-1 Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4. Annexe à la décision 2017-021-R de la réglementation européenne UE 139/2014 Arrêté interministériel du 25/07/1990.	Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1 DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR